

# ASSEMBLEE GENERALE 2018-2019



# ANCHL

ASSOCIATION NATIONALE  
DES CENTRES HOSPITALIERS LOCAUX  
ET DES HÔPITAUX DE PROXIMITE

Jeudi 13 décembre 2018

## SOMMAIRE

### 1. RAPPORT MORAL

- ⇒ Réunions du Conseil d'Administration p.2
- ⇒ Adhésions p.2
- ⇒ Représentativité régionale p.2
- ⇒ Synthèse des activités menées avant 2018 p. 4
- ⇒ Bilan des actions menées en 2018 p. 5 à 8
- ⇒ Projets pour 2019 p. 9

### 2. RAPPORT FINANCIER

- ⇒ Compte de résultats au 01 12 2018 p. 11

### 3. RETOMBEES PRESSE p. 12

## 1. RAPPORT MORAL

### RÉUNIONS

En 2018, deux Conseils d'Administration se seront tenus : le 06 juin et le 13 décembre. Ces réunions ont permis

- de réaliser des bilans sur les actions de l'association
- de rendre compte du bilan financier et comptable
- de statuer sur des demandes ponctuelles : ex : prise en charge par l'ANCHL des frais de participation des Directeurs de CHL intervenants au colloque
- d'échanger sur des thématiques telles le financement des service de médecine...
- de faire appel aux adhérents pour un poste de trésorier...

En région, 3 réunions ANCHL Bretagne.

### ADHESIONS

Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, **130 cotisations (141 cotisations en 2017):**

- ⇒ **13 hôpitaux de proximité (sur 79) :** 3 en moins et 4 nouveaux
- ⇒ **117 CHL (sur 266)** soit un taux d'adhésion de 44% ( 2016 : 38% / 2017 : 46%) : 21 en moins ; 10 nouveaux

### REPRESENTATIVITE REGIONALE

- \* **Deux nouveaux représentants :**
  - **Pour la région Centre-Val-de-Loire :** Mme Delphine URING, Directrice du CHL de Beaugency
  - **pour la région Hauts-de-France :** Mme REMMERY, Directrice du CH de Somain
- \* Mme FRIES, Directrice du CHL de Clermont-L'Hérault a pris la fonction de trésorière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018



- |  |   |
|--|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: grey; border: 1px solid black;"></span> Hauts-de-France - Lille             | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Grand-Est - Strasbourg                         |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Normandie - Rouen                 | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Bretagne - Rennes                           |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightblue; border: 1px solid black;"></span> Île-de-France - Paris          | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: pink; border: 1px solid black;"></span> Pays de la Loire - Nantes                        |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: olive; border: 1px solid black;"></span> Centre Val-de-Loire - Orléans      | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Occitanie - Toulouse                           |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black;"></span> Bourgogne Franche-Comté - Dijon    | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: blue; border: 1px solid black;"></span> Auvergne-Rhône-Alpes - Lyon                      |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightgreen; border: 1px solid black;"></span> Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yelloworange; border: 1px solid black;"></span> Provence-Alpes - Côte d'Azur - Marseille |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: teal; border: 1px solid black;"></span> Corse - Ajaccio                     |   |

lululataupe.com

## SYNTHESE DES ACTIONS MENÉES AVANT 2018

**2013** : travail de sensibilisation des pouvoirs publics sur la situation critique des CHL :

- disparition d'établissements dues à des suppressions d'autorisation d'activités sanitaires, à des fusions avec d'autres établissements
- reconversion de service de médecine en service SSR
- diminution des capacités des services sanitaires

L'ANCHL avait demandé au Gouvernement en fin d'année, un moratoire sur la fermeture des lits de médecine et de SSR, ainsi qu'un plan de développement en faveur des Centres Hospitaliers Locaux.

**2014** : bien que la demande par l'ANCHL de mise en place d'un moratoire sur la fermeture des services sanitaires dans les CHL ait été soutenue par la FHF auprès de Madame la Ministre de la Santé, cette demande n'a pas aboutie.

Sur 2014, le travail de l'association a été de faire valoir les spécificités et les potentialités des CHL, dans l'objectif qu'ils puissent être redotés d'un statut particulier (perdu avec loi HSPT de 2009).

Le discours tenu par Marisol TOURAINE, lors de l'ouverture du SSA 2014, a marqué un changement d'attitude du Ministère de la Santé vis-à-vis des hôpitaux de proximité, dont font partie les CHL. L'instruction de la DGOS du 17 juillet, relative aux hôpitaux de proximité, est venue confirmer la nouvelle prise en considération de ces établissements.

**2015** : Le discours du Ministère de la Santé était toujours en faveur des hôpitaux de proximité (repris le 2 novembre 2015, lors de la rencontre entre les représentants de la Communauté hospitalière et Monsieur le Premier Ministre. Ce dernier avait rappelé que la Ministre de la Santé, consciente des problèmes soulevés dans plusieurs régions, « avait fait part de son accord sur la non fermeture définitive des lits de médecine et souhaite une réflexion pour pouvoir faire varier à la hausse et à la baisse les capacités en fonction des besoins »).

Malgré ces annonces, de nouveaux CHL se trouvaient dans des situations difficiles, du fait de menaces sur leurs établissements, de demandes de réduction capacitaires en services de médecine ou de SSR voire de refus de renouvellement d'autorisation...

En 2015, l'association avait joué pleinement son rôle de promotion et de défense des CHL

- ⇒ au niveau national, en participant aux réflexions ministérielles de réforme de la tarification des EHPAD et des Hôpitaux de proximité, ainsi qu'à l'élaboration de la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale et bien évidemment de la nouvelle loi de modernisation du système de santé français
- ⇒ Au niveau régional, en soutenant auprès des ARS les établissements menacés

**2016** : L'action de l'ANCHL dans les dossiers nationaux s'était intensifiée notamment dans le cadre de loi de modernisation, publiée le 28 janvier 2016. Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes avait organisé en début d'année 2016, plusieurs vagues de concertation. L'ANCHL a été représentée lors de plusieurs réunions. L'ANCHL avait également adressé à l'ensemble des Parlementaires, ainsi qu'à la Ministre de la santé, son analyse de la loi de modernisation du système de santé dont elle considérait les textes d'application inadaptés aux réalités des Centres Hospitaliers Locaux. Par un courrier à Madame Marisol TOURAINE, l'ANCHL avait officialisé sa demande afin que les CHL puissent bénéficier du statut de membre partenaires des Groupements Hospitaliers de Territoire. L'ANCHL avait été reçue par la chef de projet ministériel sur les GHT au sein de la DGOS. Un groupe de travail sur l'offre de soins de proximité dans les GHT avait été mis en place. L'ANCHL y était représentée. Grâce aux différentes interventions de l'ANCHL, la DGOS avait une attention particulière sur la place des ex hôpitaux locaux et des hôpitaux de proximité dans les GHT.

Néanmoins, l'association avait poursuivi sa mission de soutien et de défense des établissements dans leurs territoires (ex : CHL de Crèvecœur-le-Grand, concernant les consultations avancées ou plus récemment, le CHL de l'Isle-sur-la-Sorgue, concernant la menace de fermeture de 10 lits de SSR) en échangeant avec les ARS ou les Parlementaires locaux.

## **2017 :**

Au niveau national, l'ANCHL avait poursuivi ses actions auprès des Autorités, sur les dossiers de fond (GHT, financement des hôpitaux de proximité...).

Elle avait également réalisé un important travail de sensibilisation des candidats durant la campagne présidentielle. Une plaquette intitulée « Éléments prospectifs pour le développement des CHL et des HP » avait été créée, présentant ces établissements dans leur contexte économique et social, détaillant les problématiques actuelles et promouvant les pistes de développement. Cette plaquette avait été envoyée aux principaux candidats. Suite à l'élection du Président de la République et la mise en place du nouveau Gouvernement, l'ANCHL a sollicité les nouveaux dirigeants. Des audiences ont été obtenues.

L'ANCHL avait été sollicitée pour participer à de multiples groupes de travail, au sein de différents institutions ou organismes et sur différents sujets concernant les CHL : à la DGOS (Direction générale de l'offre de soins), à la CNDCH (Conférence Nationale des directeurs de centres hospitaliers), à la FHF (Fédération hospitalière de France)...

## **BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2018**

En première moitié d'année, l'objectif de l'association a été de se faire entendre du Gouvernement et du Parlement, afin que ses positions soient prises en compte dans le cadre des réflexions sur la transformation du système de santé. Parmi les mesures que l'ANCHL demandaient, figurait la plus importante : l'assouplissement des GHT et l'adhésion facultative des établissements au dispositif.

La représentation de l'association au sein du Séminaire sur la Régulation du Système de Santé, lancé en septembre 2017 par le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie et la participation de Mme TOURNEUR et Mme FRIES aux nombreuses réunions, ont permis au HCAAM de prendre la mesure des difficultés des CHL et des HP mais surtout du rôle qu'ils jouaient dans la prise en charge de proximité, entre la ville et l'hôpital ainsi que de leurs potentiels de développement. Ainsi, en juin, dans sa contribution à la Stratégie Nationale de Santé, le HCAAM a prôné la constitution d'un réseau territorial de proximité et la création d'établissements de santé communautaires hors des GHT, à l'image des Fédérations de santé de bassin de vie que proposait l'ANCHL dans sa contribution adressée au Gouvernement dans le cadre de la politique d'égal accès aux soins.

D'abord annoncée pour le printemps, la stratégie de transformation du système de santé a été présentée par le Président de la République en septembre. Fondée sur une organisation des soins sur 3 niveaux, elle promeut notamment la structuration du premier recours et des soins de proximité. Cette orientation stratégique est matérialisée par le lancement d'une nouvelle réflexion pour réformer les hôpitaux de proximité. Cette réforme semble être prometteuse pour les CHL et les HP, comme l'a laissé entendre Thomas DEROCHE - Sous-directeur de la régulation de l'offre de soins à la DGOS - lors du colloque national 2018 : réflexion pour une gouvernance plus souple des CHL et HP au sein des GHT et réforme allant au-delà de la définition d'un mode de financement...

### ⇒ **LA REFORME DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ**

La réforme menée par le précédent Ministère de la Santé avait pris la forme d'un nouveau financement des services de médecine des hôpitaux de proximité. Elle avait été actée par la publication du Décret du 20 mai 2016. L'ANCHL avait été très active dans ce groupe de travail lancé en 2015 et 2016. Dans la campagne 2017, l'ANCHL avait été sollicitée par la DGOS afin de relire le projet de chapitre « Missions et place des HP dans l'organisation territoriale » qui devait être inséré dans le guide méthodologique sur la réforme des HP. L'association avait également transmis à la DGOS, des exemples d'expériences innovantes concrètes. Les Directeurs des établissements concernés ont été contacté par la DGOS pour échanger. En parallèle, l'ANCHL avait été conviée en juin 2017 à une réunion à la DGOS, autour des activités de SSR des hôpitaux de proximité. Ces travaux portaient sur l'identification de missions de proximité joués par les SSR : certains SSR devaient recevoir le label « hôpitaux de proximité », sans définition d'un modèle de financement.

Avec le nouveau plan gouvernemental Ma Santé 2022 lancé en septembre 2018, la réforme des hôpitaux de proximité prend un nouveau virage.

### ⇒ **LIENS AVEC LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE**

- \* Une rencontre a été organisée avec Mme RIET - Déléguée générale de la FHF et M. CARPO –Vice-président de l'ANCHL. M. VALZER - Conseiller « Appui aux Fédérations régionales » a également assisté à cet échange.
- \* Lors du colloque national des CHL et de HP en novembre, M. VALZER était présent
- \* L'ANCHL a travaillé, aux côtés de la FHF et d'autres fédérations, sur les perspectives d'évolution des USLD et notamment sur le maintien de cette activité dans le secteur sanitaire.
- \* Lors de son colloque « Actualités du SSR », la FHF a demandé l'intervention de l'ANCHL afin de présenter son positionnement.

### **ECHANGES AVEC LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ**

L'ANCHL poursuit l'envoi de courrier à chaque changement de Direction dans les Agences Régionales de Santé. La présentation de l'association, ainsi que d'autres documents sont systématiquement envoyés. En réaction aux actualités des agences, d'autres courriers sont adressés.

### **SENSIBILISATION DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES**

#### **La DGOS**

- \* M. Thomas DEROCHE a été nommé en mars, sous-directeur de la régulation de l'offre de soins. L'ANCHL lui a adressé la brochure « Eléments prospectifs pour le développement des CHL et des HP ».

- \* Le Comité de pilotage de la psychiatrie de la DGOS a souhaité auditionner l'ANCHL sur la partir « Prévention, lisibilité, accessibilité et continuité des soins » en février. Un représentant de l'ANCHL a été entendu. L'attention a été portée sur la place de la santé mentale dans les prises en charge en ville par les médecins traitants avec un accès difficile et parfois inexistant à la psychiatrie : peu de psychiatres dans les territoires et secteurs de psychiatrie souvent débordés. Les médecins généralistes deviennent « les premiers psychiatres » du pays. A été souligné également la situation de la pédopsychiatrie dans les territoires où la démographie évolue rapidement de rural à rurbain. En secteur médico-social, Mme FRIES a décrit la grande pénurie de la psychogériatrie : manque de professionnels, manque d'EMPG et de moins en moins d'interventions du secteur dans les EHPAD qui ne sont pas considérés comme prioritaires dans de nombreux territoires.
- \* Dans le cadre de la réforme du financement des établissements SSR, la DGOS avait initié une réflexion dont l'objectif était de fixer des évolutions souhaitables des établissements SSR pour les 10 prochaines années. L'ANCHL a été sollicitée pour participer au groupe de travail « polyvalent-gériatrie ».

## **Le Parlement**

Députés et sénateurs sont informés des problématiques des CHL par courriers nominatifs et par voie de presse.

A chaque membre, a été envoyé par mail, la plaquette « Eléments prospectifs pour le développement des CHL et des HP ». Ce qui a permis une première prise de contact avec les nouveaux parlementaires.

\* au Sénat :

- à l'initiative de son président, la commission des affaires sociales et son rapporteur médico-social, M. Bernard Bonne (Les Républicains – Loire), ont ouvert début février, un cycle d'auditions sur la prise en charge en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. L'ANCHL a adressé par courrier à M. Alain MILON, Président de la Commission des Affaires sociales (et par mail à l'ensemble de ses membres), la note de l'ANCHL sur l'amélioration de la situation dans les EHPAD.

\* l'ANCHL a été auditionnée en février par M. DAUDIGNY, suite à son rapport sur les mesures incitatives au développement de l'offre de soins primaires dans les zones sous-dotées.

\* La MECSS s'est penchée sur la politique des achats des hôpitaux. Initialement prévue dans le cadre d'une audition, la présentation du positionnement de l'ANCHL s'est fait en adressant un courrier au Député M. GRELIER, rapporteur de la mission.

\* À l'Assemblée nationale :

- l'ANCHL a adressé sa contribution à Mme IBORRA dans le cadre de sa mission sur les normes d'encadrement des personnels soignants dans les EHPAD

- en mars, l'ANCHL a été auditionnée par M. MESNIER, dans le cadre de la mission sur les soins non-programmés



## Le Gouvernement

- \* Entretien avec Mme FONTANEL, **Conseillère santé auprès d'Emmanuel MACRON - Président de la République** en février : les rôles et les missions des CHL et des HP ont été présentés. Mme FONTANEL a fait connaître le besoin d'une modélisation médico-économique de ces établissements. L'ANCHL a ainsi lancé la réalisation d'une étude, en collaboration avec le CNEH. Les résultats de cette étude ont été largement diffusés en septembre.
- \* Dans le cadre de la **Concertation Grand Âge et Autonomie**, lancée le 1<sup>er</sup> octobre, l'ANCHL a demandé à être auditionnée. M. Dominique Libault, conseiller d'État en charge de la concertation a reçu l'ANCHL
- \* **Ministère de la santé :**
  - en février, l'ANCHL a adressé au nouveau Directeur de cabinet de la Ministre de la Santé - M. LE MOIGN, la brochure « Eléments prospectifs pour le développement des CHL et des HP ».
  - entretien en mai avec M. BUBIEN, **Directeur adjoint du Cabinet de la Ministre**
- \* **HCAAM :** le Séminaire sur la Régulation du Système de santé avait été lancé en septembre 2017. En 2018, 9 réunions ont eu lieu. L'ANCHL a participé à chacune d'entre elles. Le HCAAM avait placé les hôpitaux de proximité au cœur de ses préoccupations. 10 nouvelles dates sont fixées en 2019.

## AUTRES CONTACTS ENGAGÉS

### La Haute Autorité de Santé

L'ANCHL avait initié en 2013 une prise de contact avec l'organisme afin de plaider pour plus de souplesse et une certification moins intense dans les établissements de santé de proximité. La HAS s'était dite preneuse de nos réflexions et un groupe de travail devait être constitué. La HAS a connu un remaniement fin 2016 /début 2017, qui avait freiné les échanges. Mme ARMANTERAS-DE SAXCE, précédemment DG de la DGOS, avait pris la Présidence du Collège de certification de la HAS en avril. Suite à notre sollicitation, la Présidente a reçu Dominique COLAS en septembre dernier. Mme ARMANTERAS-DE SAXCE et Mme GARO (cheffe du service de certification des établissements de santé) avaient conscience de la lourdeur et de l'exigence que représentent la certification pour nos établissements. En 2017, l'ANCHL avait salué l'écoute de Mme ARMANTERAS-DE SAXCE et avait reconnu qu'un dialogue constructif s'était engagé avec la HAS. En mai 2018, l'organisme a sollicité l'ANCHL afin de contribuer à la réflexion sur l'évolution de la procédure de certification. Ainsi, des représentants de l'association ont participé à cette réflexion, dans le cadre de deux groupes de travail : la population gériatrique et les structures mixtes.

## COMMUNICATION

- \* 9 communiqués de presse ont été diffusés en 2018 poursuivant des objectifs d'alerte, d'information ou de valorisation. Les journalistes sollicitent l'association pour obtenir « le point de vue de l'association ». Plusieurs interviews de M. COLAS ont été réalisées : Hospimedia, La Croix, Géroscopie, Les Maires de France... Un petit déjeuner presse, la veille de l'annonce présidentielle relative à la Stratégie de transformation du système de santé, a été organisé.

- \* Le colloque annuel des CHL et des HP, s'est tenu en région, à Clermont-Ferrand, le 30 novembre dernier.

### **OUVERTURE A L'INTERNATIONAL**

L'ANCHL adhère depuis 2014 à la Fédération Internationale Hospitalière, ce qui lui permet de développer ses réflexions sur différentes thématiques, grâce au retour d'expériences internationales.

## **PROJETS POUR 2019**

### **COMMUNIQUER VERS LES ÉCOLES, ORGANISMES DE FORMATION, UNIVERSITÉS EN LIEN AVEC LE SANITAIRE ET LE MÉDICO-SOCIAL, LES MÉDECINS ET PARAMÉDICAUX**

Les objectifs de la communication seront d'inciter les médecins, futurs médecins et personnels paramédicaux à exercer au sein des centres hospitaliers locaux, à y réaliser les stages... Les moyens utilisés seront d'organiser des conférences de présentation dans les écoles, facultés.. ; de développer des relations avec les principaux syndicats de médecins ; envoyer des communiqués aux supports de presse (papier et web) spécialisés dans leur centre d'intérêt... Exemple : les CHL ne sont pas présentés dans le cadre des formations dispensées par l'EHESP aux futurs directeurs. L'ANCHL doit entrer en collaboration avec l'EHESP afin d'y remédier et afin de mettre en place, dans le cadre des prises de poste, un accompagnement (conseils et soutien moral) aux nouveaux directeurs de CHL.

### **POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ RÉGIONALE ET REDYNAMISER L'ASSOCIATION**

Toutes les régions ne sont toujours pas dotées d'un délégué régional ANCHL. Le développement de contacts dans les régions va se poursuivre afin de recruter de nouveaux représentants régionaux.

### **AVANCER SUR LE DOSSIER DE LA GESTION MÉDICALE EN CHL**

Attractivité, statuts médicaux...